

Déclaration de la liste électorale des candidats

Je soussigné(e), _____ (en caractères d'imprimerie), candidat(e) à l'élection générale de 2026 de la Ville de Mississauga, demande une copie de la liste électorale en vertu du paragraphe 23 (4) de la [Loi de 1996 sur les élections municipales](#) (la LEM). Conformément aux paragraphes 23 (7) et 23 (8) de la LEM, je déclare solennellement que :

1. Je n'utiliserai la liste électorale qu'à des fins électorales et non à des fins commerciales.
2. Je respecterai les restrictions de [la LEM](#), y compris les paragraphes 23 (7) et (8) qui m'ont été fournies pour référence soit sur papier (à ma demande) soit par voie électronique, et je serai lié(e) par celles-ci.
3. Je ne communiquerai le contenu de la liste électorale à d'autres qu'après avoir obtenu d'eux une reconnaissance écrite selon laquelle ils sont liés par les restrictions prévues par la [LEM](#).
4. Je comprends que si je fournis le contenu de la liste électorale à une autre personne :
 - a. elle ne doit pas la remettre à une autre personne ni en faire d'autres copies, que ce soit sous une forme imprimée ou électronique,
 - b. si elle en a reçu une copie imprimée, elle doit la retourner à la personne qui la lui a remise au plus tard le 31 décembre 2026, ou au plus tard le jour de la fin de ma campagne si celle-ci se termine avant le 31 décembre 2026;
 - c. si elle en a reçu une copie électronique, elle doit la détruire et me fournir une reconnaissance écrite de la destruction, au plus tard le 31 décembre 2026, ou le jour de la fin de ma période de campagne si celle-ci se termine avant le 31 décembre 2026.
5. Si je remets la liste électorale à une autre personne, je conserverai la reconnaissance écrite fournie par chaque personne à qui j'ai remis la liste, que je suis tenu de recueillir et de conserver pendant la durée de mon mandat conformément à l'alinéa 23 (8) 5 de la LEM;.
6. Je dois, au plus tard le jour de la fin de ma campagne si celle-ci se termine avant le 31 décembre 2026, ou le 31 décembre 2026 :
 - a. détruire la partie de la liste électorale qui m'a été remise ou la renvoyer au bureau des élections situé au 3235 Mavis Road, pour qu'elle soit détruite;
 - b. détruire les copies imprimées qui me sont retournées par d'autres personnes ou les retourner au bureau des élections pour qu'elles soient détruites;
 - c. exiger la réception des reconnaissances écrites de destruction qui doivent m'être fournies en vertu du paragraphe 4 c), ci-dessus.
7. Je conserverai les reconnaissances écrites reçues en vertu de l'article 23 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* jusqu'au 15 novembre 2030.

En signant cette déclaration, vous reconnaissez également que, conformément à la [LEM](#), vous recevrez une liste électorale après le 1^{er} septembre 2026, et des listes électorales mises à jour pour refléter les personnes qui ont voté après chaque jour de vote par anticipation uniquement et vous ne recevrez pas de liste électorale finale après le dernier jour de vote.

Je fais cette déclaration consciencieusement en la croyant vraie, et en sachant qu'elle a la même validité que si elle avait été faite sous serment (*à signer devant un fonctionnaire électoral au moment de votre rendez-vous*).

Déclaré devant un(e) fonctionnaire électoral(e)
dans la Ville de Mississauga dans la
municipalité régionale de Peel

Date (dd/mm/jj) _____

Nom du (de la) fonctionnaire électoral(e)

Signature du (de la) fonctionnaire électoral(e)

Signature du (de la) candidat(e) comme
indiqué ci-dessus

Les renseignements personnels figurant sur ce formulaire sont recueillis en vertu de l'autorité de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, chap. 25, et de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, chap. 32. Ils seront utilisés dans le cadre des élections municipales 2026 de la Ville de Mississauga. Ce formulaire, y compris vos renseignements personnels, feront partie des archives publiques et, jusqu'à sa destruction, n'importer qui au bureau du secrétaire de la municipalité peut y accéder. Les questions concernant cette collecte devraient être adressées au (à la) fonctionnaire électoral(e) à election.office@mississauga.ca ou au 905 615-3389.

